

# Editorial

L'eau est de plus en plus convoitée, les utilisateurs sont de plus en plus nombreux... Une sécheresse du type de celle que l'on a connue au cours de ces dernières années... et c'est la crise ! Mais c'est aussi l'occasion renouvelée d'une prise de conscience de la fragilité de ce bien, que ce soit en terme quantitatif ou qualitatif.

Electricité de France est au niveau national un acteur de premier plan dans le domaine de l'eau avec ses centrales hydroélectriques, dont la production représente actuellement quelque 20 % de l'énergie électrique consommée annuellement en France; même les centrales thermoélectriques ont besoin d'eau pour fonctionner ! Aussi sommes-nous, à Electricité de France, particulièrement préoccupés d'avoir vis-à-vis de la protection du milieu aquatique un comportement positif en cherchant d'abord à limiter l'impact de nos ouvrages. Depuis les études préliminaires, relatives au choix des sites d'implantation des centrales, jusqu'aux études de surveillance, qui ont pour objet de s'assurer que les dommages causés au milieu sont acceptables, les actions entreprises tendent toutes à tester l'efficacité des dispositions prises lors de la conception des ouvrages ainsi que celles des règles d'exploitation.

Ces dispositions répondent à des problèmes de nature variée, qu'il s'agisse de la réduction des rejets à la source, de la mise en œuvre de dispositifs spécifiques, comme les passes à poissons sur les barrages, de la recherche de la valeur optimum des «débits réservés», de la conception des ouvrages de prise et rejet d'eau dans les circuits de refroidissement des centrales thermiques ou encore des modalités des vidanges de retenues...

Mais notre ambition aujourd'hui va plus loin, la signature, le 16 mai 1990 avec l'Etat d'un protocole relatif à un plan d'action concerté pour lutter contre la sécheresse, traduit la solidarité d'Electricité de France qui met ses ressources à la disposition de la collectivité.

La Convention signée en janvier 1988 entre Electricité de France et les Ministères de l'Environnement et de l'Industrie témoignait déjà de ces orientations en prévoyant l'élaboration en commun d'un «modèle de gestion de cours d'eau prenant en compte différents usages de l'eau et la protection du milieu aquatique».

Electricité de France confirme ainsi sa volonté de se placer en partenaire avec l'ensemble des intervenants dans le domaine de l'eau, utilisateurs, organismes de recherches, associations, élus, administrations.

**Pierrette Larivaille**